

7 – CONCEPTEUR DU PROJET (Bureau d'études, Maître d'œuvre, etc.) :

Nom ou Raison sociale :
Téléphone : Courriel : @
Adresse :
.....

A Le Signature

Le concepteur est responsable de l'étude de conception du projet qu'il a réalisé pour le demandeur.

8 - ENGAGEMENT DE L'INSTALLATEUR DE LA FILIERE (entreprise ou particulier) :

Je soussigné,
Nom ou raison sociale :
téléphone : Courriel : @
Adresse :
.....

Je m'engage à procéder à l'installation de la filière de traitement décrite ci-dessus dans le respect des règlements en vigueur (arrêt du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 07 mars 2012, du DTU 64-1 relatif à l'assainissement non collectif, de l'arrêté préfectoral n° 2004/ARS du 29 octobre 2010 et du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Saint-Laurent du Maroni).

A Le Signature

9 - ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE :

Le pétitionnaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé. En outre, il s'engage :

- à informer le SPANC de toute modification de son projet,
- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC,
- à informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC,
- à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux,
- à procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC,
- Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC,
- à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées),
- à s'acquitter de la redevance instituée par délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2018.

Contrôle de conception/implantation : 250,00 euros

A Le Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
Sèves de Guyane

Formulaire de demande de mise en place d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅

(Pour les installations jusqu'à 20 équivalents habitants)

Service de contrôle à contacter pour tous renseignements :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de Saint-Laurent du Maroni

25, rue Georges GUÉRIL
97320 SAINT-LAURENT DU MARONI
Tél : 0594 34 48 00
Portable : 0694 92 16 84
Site internet : www.saintlaurentdumaroni.fr

Document à transmettre au SPANC de Saint-Laurent du Maroni avec :

- le plan de situation de la parcelle,
- le plan de masse côté du schéma de l'installation d'assainissement non collectif au 1/200 ou 1/500,
- le plan de coupe côté du dispositif et de l'habitation au 1/200 ou 1/500,
- les fiches « produits » des dispositifs particuliers mis en place,
- le cas échéant, une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif,
- l'autorisation du propriétaire de l'exutoire en cas de rejet.
- une étude hydrogéologique en cas de rejet dans un puits d'infiltration.

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet de conception et d'implantation sur la base du présent dossier renseigné,
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

1 - NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

2 – COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom et prénoms du demandeur :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél : Courriel : @

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur :
.....

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

3 - CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? oui non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? oui non

Détail des éléments qui seront conservés :

Maison d'habitation individuelle

Type de résidence

Principale secondaire Location Autre (préciser) :

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* *après travaux*)

*Au sens de l'article r111-1 du code de la construction et de l'habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'équivalents-habitants (EH) »), quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le (s) type (s) de locaux qui sera (seront) desservi (s) par l'installation ?

Quel est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? Personnes

Quel est le nombre d'équivalents-habitants retenus (si connu) ? EH

4 - MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Adduction d'eau publique Puits Forage

Alimentation privée – merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation ? Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

5 - CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol spécifique ? Oui Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : m² Surface disponible pour l'installation : m²

• **Pente existante** : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

• **Terrain inondable** : Oui Non Ne sais pas

• **Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :**

Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

• **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

à dominante argileuse à dominante sableuse à dominante limoneuse

• **Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol** : Oui Non

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

6.1 - INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses :

200 litres (eaux de cuisine) ; 500 litres (toutes eaux ménagères) ; Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux : Volume : m³ ; **Matériau constituant la fosse** : béton, parpaings, polyéthylène, autres

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Pré filtre (décolloïdeur) Volume : m³ ; Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

Traitement secondaire

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage Longueur = ml soit tranchée(s) x m Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage Surface = m² soit m x m Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

Longueur = m Largeur = m Surface = m² Profondeur = m

Terre d'infiltration Hauteur = m

Longueur à la base = m ; Largeur à la base = m ; Longueur au sommet = m ; Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe : Fournisseur : Surface de filtration = m²

} Veuillez renseigner les caractéristiques ci-dessous

6.2 - INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT

FILIERE AGREE

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant) Volume de la bûchée : L

Pompe ou système de relevage Volume du poste : L ; Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

6.3 - MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES * (*se référer au règlement du SPANC)

Par infiltration dans le sol en place

Via le dispositif de traitement par épandage

Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = ml soittranchée(s) x m Profondeur = m

Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface = m² soit m x m Profondeur = m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :

Propriétaire/gestionnaire :

Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :

Propriétaire/gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ? Oui Non

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)